

2024-06/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Jacques BERENGER, Céline PELLISSIER, Pascal MONTLAHUC, Marie MEYER, Pascale AUGUET-OTTAVY, Sandrine BUIRON, Philippe VERCHER, Karine CACHELEUX, Timothée KOENIG

Absents excusés : Cécile AUTRAN (Pascal MONTLAHUC), Michel REZK (Jean-Luc ANTONINI), Aurélie COURANT (Céline PELLISSIER), Nicolas BAGNIS (François CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pascale AUGUET-OTTAVY), Laurent DENIS (Jacques BERENGER).

Absents : Jean-Christophe CHAUTARD, Sara SUSINI,

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 14 VOTANTS : 20

ANNULATION D'AMORTISSEMENT PAR LE SGC DE L'ESTEREL

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la constatation de l'amortissement du bien UR002BIS, frais d'études, le SGC indique qu'au moment de cette opération une erreur de rattachement a été constatée.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite du conseil la possibilité d'autoriser le SGC de l'Estérel à corriger cet amortissement en créditant le compte 1068 par le débit du compte 28031 pour un montant de 861.12€.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une simple opération d'ordre qui n'entraîne donc aucune conséquence en terme budgétaire.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

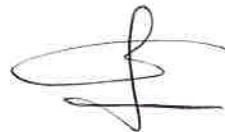
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le SGC de l'Estérel pour qu'il régularise l'opération comptable détaillée ci-dessus.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.